



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parcdoubshorloger.fr

PROCES VERBAL DU BUREAU du mardi 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit juillet à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 26/06/2025

Date d'affichage : 30/06/2025

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Denis LEROUX, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Daniel PRIEUR, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Alexandre PANTEL, Catherine ROGNON, Pierre VAUFREY.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Roland MARTIN a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BÔLE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 23

Secrétaire de séance : Cédric BÔLE

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (5 juin 2025).

* Parc :

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour du bureau, Monsieur le Président annonce que la Dotation Aménités Rurales a été versée aux communes avec un budget en hausse cette année. **Un document de présentation de la dotation sera joint au compte-rendu.**

Cette dotation est une bonification de la DGF des communes. Si son utilisation est libre, il existe un risque qu'elle ne soit pas pérennisée ou qu'elle soit conditionnée à une utilisation en lien avec son objet. N'hésitez pas à vous rapprocher du Parc si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet.

M Prieur salue un signe politique fort de l'Etat.

* Déploiement de l'Association Arc Horloger – l'horlogerie et la mécanique d'art au patrimoine de l'humanité

En décembre dernier après 4 années de travail est née l'association Arc Horloger qui a pour but de promouvoir et de pérenniser l'inscription sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO des savoir-faire en mécanique d'art et en mécanique horlogère.

La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel vise à protéger les traditions et expressions culturelles vivantes, telles que les pratiques, représentations, connaissances et savoir-faire. Elle encourage la participation des communautés locales dans la préservation et la transmission de leur patrimoine immatériel et promeut la sensibilisation à son importance. Enfin, la Convention établit des listes pour identifier et soutenir les éléments du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.

Dans la foulée de cette inscription, 2 projets Interreg ont été portés avec pour objectifs principaux :

- Faire émerger une association franco-suisse de gestion de l'inscription mettant au cœur de la gouvernance les détenteurs des savoir-faire
- Préfigurer et mettre en œuvre les premières mesures de sauvegarde : Archives horlogères, forum de la formation, observatoire des savoir-faire, annuaire
- Initier une politique de communication autour de l'inscription : emblème, site internet, etc...

Depuis 6 mois, l'association a commencé à déployer son programme à travers de nombreux groupes de travail qu'elle a constitué en mobilisant un large réseau de professionnels de l'horlogerie, de la mécanique d'art, de l'éducation, des musées, des archives et des collectivités.

Les membres fondateurs de cette association sont ArcJurassien.ch, Grand Besançon Métropole et le Parc naturel régional du Doubs Horloger. Les deux structures françaises ayant également été porteuses de cette inscription pour la France.

Arc Horloger est une association de droit Suisse, installée en décembre 2024. La présidence a été confiée à Richard Vaucher (CH) et la vice-présidence à Thierry Bailly (FR). Le représentant du Parc au comité d'Arc Horloger est Anthony Cuenot (4 réunions par an). Le Coût pour le Parc est de 9000 € auxquels s'ajoutent une mobilisation importante de main d'œuvre.

Au sein du comité la représentation est égalitaire entre France et Suisse mais le budget alloué par la Suisse est plus important (importance de l'horlogerie + niveau de vie).

Démarches de sauvegarde conduites par le Parc depuis l'inscription à l'UNESCO :

- Inventaire des lieux d'archives
 - Identification des démarches de sauvegarde en cours
 - Analyse de l'état des archives, de leur inventaire et de leur numérisation
 - Situation préoccupante pour une part importante des archives faiblement inventoriées et situées dans des lieux vulnérables
- Observatoire des savoir-faire
 - Pilotage PNR, rapprochement de la méthode d'évaluation des politiques du Parc
 - Connaître l'évolution des métiers, orienter le travail de l'association, informer la communauté, alimenter le rapport périodique pour l'UNESCO
 - Travail Franco-Suisse : bases de données disparates, différentes nomenclatures des métiers
 - Approche plus qualitative de la démarche

L'association Arc Horloger déploie 6 groupes de travail :

- Adhésions
 - Campagne d'adhésion
 - Mobilisation de la communauté des détenteurs
- Observatoire
 - Observation de l'évolution des métiers
 - Orientations stratégiques
- Communication
 - Donner de la visibilité à l'inscription
 - Assurer la représentation d'Arc Horloger dans les événements horlogers
- Marketing territorial
 - Affirmer le territoire comme une terre d'horlogerie
 - Donner à voir et à comprendre
- Archives
 - Développer une stratégie de sauvegarde des archives
 - Activer les partenariats
- Formation
 - Organisation du forum annuel de la formation

*** DE2025-13 : Convention programme « Eau vivante » avec l'EPAGE Doubs Dessoubre**

CONTEXTE :

L'EPAGE Doubs Dessoubre et le Parc naturel régional du Doubs Horloger, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont co-construit un programme de sensibilisation et d'éducation appelé « L'eau vivante ». Ce programme pédagogique, destiné aux écoles primaires présentes sur le territoire, propose de découvrir la richesse et la fragilité de nos milieux aquatiques, afin d'œuvrer pour leur préservation.

Le CPIE du Haut-Doubs, associé à la Fédération de Pêche du Doubs, ont été mandatés pour animer ce projet d'éducation à l'environnement afin de faire connaître aux élèves les différents enjeux de préservation, de restauration et de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau. La

convention de partenariat pour sa mise en œuvre arrive à son terme (signature pour les années scolaires de 2022/2023 à 2024/2025).

DESCRIPTION :

Au regard d'une demande de participation croissante de la part des enseignants, et fort des précédentes éditions réussies, l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaitent renouveler ce dispositif pour trois années scolaires supplémentaires. Ce projet se compose de 4 séances d'animation par classe menées par le CPIE du Haut-Doubs sur la base de demi-journées.

Plan de financement Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2025-2027					
Libellé	Année (année scolaire)	Montants totaux à percevoir par le CPIE HD (nets de taxe, non assujetti à la TVA)	EPAGE Doubs Dessoubre	Parc naturel régional du Doubs Horloger	Agence de l'Eau RMC
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (21 classes - 63 séances CPIE)	2025 (2025/2026)	9 450 €	1 417,50 €	1 417,50 €	6 615 €
	2026 (2026/2027)	9 450 €	1 417,50 €	1 417,50 €	6 615 €
	2027 (2027/2028)	9 450 €	1 417,50 €	1 417,50 €	6 615 €
Taux		100%	15%	15%	70%
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs Horloger (9 classes - 27 séances CPIE)	2025 (2025/2026)	4 050 €	1 215 €	0 €	2 835 €
	2026 (2026/2027)	4 050 €	1 215 €	0 €	2 835 €
	2027 (2027/2028)	4 050 €	1 215 €	0 €	2 835 €
Taux		100%	30%	0%	70%
Total		40 500 €	7 897,50€	4 252,50 €	28 350 €

Certaines classes pourront bénéficier d'une séance complémentaire animée par la Fédération de pêche du Doubs selon le projet pédagogique. Les séances se dérouleront dans l'établissement et sur le terrain. Co-construit avec les enseignants, le programme vise à engager des actions dans la durée (sensibilisation aux enjeux des milieux aquatiques, mise en place d'écogestes...), de stimuler la participation et la créativité des enfants, de favoriser le travail d'équipe et de développer des approches sensorielles, sensibles et expérimentales.

Plan de financement : participation du Parc naturel régional du Doubs Horloger à hauteur de 1417,50 € par an, soit 4252,50 € pour trois ans.

Nombre de classes concernées : une dizaine de classes par an, dont 7 sur le territoire commun entre le Parc naturel régional du Doubs Horloger et l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat « L'eau vivante : programme d'éducation des scolaires en faveur des milieux aquatiques »

- D'autoriser le président à engager les dépenses relatives à la mise en œuvre de ce dispositif pédagogique.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 23	Exprimés (en voix) : 23
- pour : 23	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-14 : Désignation de deux nouveaux membres au Conseil scientifique**

Deux membres du Conseil scientifique ont récemment quitté leurs fonctions :

- Valérie Vernaux, spécialiste en écologie et paléoécologie – laboratoire Chrono-Environnement
- Dominique Jacques-Jouvenot, spécialiste en sociologie – laboratoire LaSA (Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie)

Le Conseil scientifique est toujours co-présidé par Clémentine Fritsch et Damien Marage, qui ont veillé à maintenir une composition équilibrée malgré ces départs, tant sur le plan thématique que paritaire, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur.

L'ensemble des thématiques abordées dans la Charte du Parc demeure ainsi représenté.

Dans ce cadre, et en application de l'article 8 du même règlement, nous vous soumettons les candidatures suivantes pour intégration au Conseil scientifique :

- Florence Weber, professeure émérite de sociologie à l'École normale supérieure, résidant à Morteau, très motivée pour s'investir dans les travaux du Conseil.
- Gudrun Bornette, directrice de recherche au CNRS, laboratoire Chrono-Environnement, spécialiste en écologie aquatique, végétale et des zones humides.

Avec ces deux nouvelles candidatures, le Conseil scientifique atteint désormais son effectif complet, soit 13 membres.

Composition actualisée du Conseil scientifique du PNR du Doubs Horloger :

Nom	Spécialité	Laboratoire
Clémentine Fritsch (co-présidente)	Écologie, écotoxicologie	Chrono-Environnement
Damien Marage (co-président)	Géographie	ThéMA
Aurélié Khimoun	Génétique des populations	L'Institut Agro Dijon
Francis Raoul	Écologie, éco-épidémiologie, écotoxicologie, interdisciplinarité	Chrono-Environnement

Nom	Spécialité	Laboratoire
Jihad El Naboulsi	Économie	CRESE
Juliette Young	Écologie et sciences sociales	INRAE
Marc Steinmann	Hydrogéologie, hydrochimie, hydrosystèmes	Chrono-Environnement
Michaël Coeurdassier	Écologie, écotoxicologie	Chrono-Environnement
Nadine Bernard	Écologie, éco-épidémiologie, écotoxicologie	Chrono-Environnement
Olivier Rat-Aspert	Sciences humaines et sociales	L'Institut Agro Dijon
Sébastien Nageleisen	Géographie, modélisation	ThéMA
Florence Weber	Sociologie	École normale supérieure (professeure émérite)
Gudrun Bornette	Écologie aquatique, végétale, zones humides	Chrono-Environnement

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'approuver la nouvelle composition du conseil scientifique.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 23	Exprimés (en voix) : 23
- pour : 23	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* Présentation des nouveaux documents RH du Parc : règlement intérieur, règlement de télétravail, fiches de procédures

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger compte aujourd'hui 17 agents dont une partie sur une première expérience de la fonction publique territoriale. Nous avons construit une politique RH pour accompagner au mieux ce public dans ses débuts dans ce cadre d'emploi.

Par ailleurs l'équipe s'étant agrandie il est important de formaliser des procédures pour le bon fonctionnement du groupe.

Les évolutions réglementaires, nombreuses ces dernières années, ont également été intégrées à ces documents.

Le règlement intérieur et le règlement de télétravail font l'objet actuellement d'une consultation du CT et seront définitivement adoptés à la rentrée par le comité syndical. Nous avons travaillé dans le but de consolider nos procédures, de clarifier certaines zones d'ombres liées aux évolutions du travail.

Enfin, le texte sur le télétravail vient en préciser les modalités afin de retourner vers une pratique harmonisée et de limiter les risques d'abus.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et démarche Risques Psycho-Sociaux

- Sur le volet DUERP
 - Ajustements liés aux locaux et conditions de travail actuels notamment sur le terrain.
 - Peu de changements par rapport au cadre actuel
- Le diagnostic RPS a permis d'identifier les attentes suivantes :
 - Formaliser les procédures RH
 - Besoin d'un cadre plus clair sur le fonctionnement, harmoniser les procédures
 - Mieux identifier et sanctionner les manquements
 - Renforcer les réunions de service/Introduire un échelon intermédiaire
 - Avoir un cadre plus clair sur certaines politiques
 - Communiquer sur le contexte, les difficultés de la structure
 - Clarifier les responsabilités des agents
 - Donner des plages sans interruptions

Le règlement intérieur dont le règlement de télétravail

Le règlement intérieur actuel de 2016, n'est plus adapté. Le travail conduit a permis :

- L'actualisation des références
- La prise en compte du fonctionnement d'une équipe plus grande constituée de cadre A majoritairement
- L'introduction de nouveaux chapitres : Gestion des véhicules, déplacements à vélo, savoir-être
- Un texte recentré sur l'essentiel : résister à la demande de prise en compte de cas particuliers
- Zoom sur le télétravail :
 - Situation normale = travailler au bureau
 - Autoriser 2 jours par semaine (non sécables et non reportables) en fonction du temps de travail hebdomadaire de l'agent
 - Au domicile exclusivement (autre lieu sur autorisation)
 - Être disponible aux heures de travail via les moyens informatiques mis à disposition
 - Jours au choix avec information obligatoire (agendas en ligne)

Un jeu de fiches pratiques qui traduisent le règlement financier :

- Guide interne de la préparation budgétaire
- Guide interne de l'exécution budgétaire
- Guide interne de la commande publique

Elles ont pour but de :

- Clarifier et fixer les processus
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, les ordonnateurs sont soumis à un nouveau régime de responsabilité qui fait rentrer les processus dans une logique managériale
- S'adapter à une jurisprudence peu favorable

Ces documents seront soumis à l'approbation du prochain comité syndical.

* Pays Horloger :

* DE2025-15 : Subvention annuelle au Pôle de Compétitivité des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques (PMT) est un acteur qui fédère les entreprises dans le domaine des microtechniques, un secteur qui englobe des technologies de précision appliquées à divers domaines comme le luxe, l'horlogerie, la santé, et l'aéronautique-défense.

Le PMT est financé par plusieurs sources, notamment :

1. Les collectivités territoriales : Régions BFC, agglomération de Besançon et de Montbéliard et le Pays Horloger
2. L'État : Par le biais de subventions et de programmes de soutien à l'innovation.
3. Les entreprises qui adhèrent au Pôle et s'investissent dans des projets collaboratifs.

Les grandes missions du PMT sont :

1. Catalyser l'innovation : En soutenant les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises locales.
2. Accélérer le business : En aidant les petites et moyennes entreprises (PME) à accéder à de nouveaux marchés et à améliorer leurs performances.
3. Structurer les projets d'innovation : En offrant un cadre et des ressources pour transformer les idées en produits commercialisables

Le PMT axe particulièrement son action à travers 2 clusters :

1. PMT Santé : Un cluster dédié aux dispositifs médicaux et aux biomédicaments, visant à renforcer l'innovation dans le secteur de la santé
2. PMT ASD (Aéronautique, Spatial, Défense) : Un cluster qui soutient les entreprises travaillant sur des technologies de pointe pour l'aéronautique et la défense

Complémentarité avec territoire d'industrie :

Les pôles de compétitivité et les territoires d'industrie sont deux dispositifs complémentaires visant à dynamiser l'économie et l'innovation en France, mais ils ont des objectifs et des approches légèrement différents.

- Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité sont des associations labellisées par l'État qui regroupent des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation sur un territoire donné. Leur objectif principal est de stimuler l'innovation en favorisant la collaboration entre ces acteurs pour développer des projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs

Les pôles de compétitivité se concentrent sur des secteurs spécifiques et cherchent à renforcer la compétitivité des entreprises membres en mutualisant les ressources et les compétences.

- Territoires d'industrie

Les territoires d'industrie, quant à eux, sont des zones géographiques identifiées par l'État comme ayant un potentiel industriel fort mais nécessitant un soutien pour se développer davantage. L'objectif est de revitaliser ces territoires en soutenant les projets industriels, en améliorant les infrastructures et en attirant des investissements. Les territoires d'industrie bénéficient de mesures spécifiques pour

faciliter l'implantation et le développement des entreprises industrielles, telles que des aides financières, des simplifications administratives et des programmes de formation adaptés.

Complémentarité

La complémentarité entre ces deux dispositifs réside dans leur approche et leur focus :

- Innovation et R&D : Les pôles de compétitivité mettent l'accent sur l'innovation et la R&D en favorisant les collaborations entre entreprises, centres de recherche et organismes de formation.
- Développement industriel : Les territoires d'industrie se concentrent sur le développement économique et industriel des zones géographiques spécifiques, en améliorant les infrastructures et en attirant des investissements.

En travaillant ensemble, les pôles de compétitivité peuvent apporter leur expertise en matière d'innovation aux territoires d'industrie, tandis que ces derniers peuvent offrir un environnement favorable au développement industriel des entreprises membres des pôles.

La subvention annuelle de fonctionnement accordée au Pôle des Microtechniques est de **3000 €**.

Son versement devra être sollicité avant le 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'accorder une subvention de 3000 € au Pôle des Microtechniques au titre de l'année 2025**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 23	Exprimés (en voix) : 23
- pour : 23	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* Divers

* Agenda

- Séminaire des responsables administratifs et financier :
 - o Le Parc a accueilli du 30 juin au 2 juillet le 1^{er} séminaire des responsables administratifs et financiers des Parcs naturels régionaux de France.
- Universités d'été de la Fédération des Parcs naturels régionaux
 - o Le président et le directeur se sont rendus dans le Parc des Bauges pour les Universités d'été de la fédération des Parcs. Elles étaient consacrées à l'agriculture dans les Parcs et aux processus de révision de Charte.
 - o Ces rencontres ont eu lieu alors que les premiers pas de DNC étaient diagnostiqués aux portes du Parc. Nous exprimons notre solidarité aux agriculteurs concernés.
- Educ'tour dans le Parc du Haut-Jura les 18 et 19 septembre prochains :
 - o La région Bourgogne-Franche-Comté organise des rencontres entre ses Parcs chaque année sur un principe tournant. Ces rencontres sont l'occasion de découvrir les

travaux de nos voisins mais aussi de travailler sur les politiques en faveur des Parcs de la région.

- Rencontre TEPOS en septembre :
 - o Daniel Prieur demande si le Parc se mobilise encore cette année pour ces rencontres. Une mise en contact avec notre chargée de mission transition énergétique sera faite.

*** Guide pour l'organisation de manifestation sportive en milieux naturels**

Le Parc en collaboration avec plusieurs associations sportives et dans le cadre du lancement de la commission des usagers de la nature a publié un guide pour l'organisation de manifestation sportive dans les milieux naturels.

Il est disponible en papier sur demande ou à télécharger sur le site du Parc : <https://www.parcdoubshorloger.fr/actualites/nouveaute-un-guide-pour-lorganisation-de-manifestation-sportive-en-milieux-naturels/>

Le Président

Denis Leroux

